

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION
DU
PATRIMOINE

APPEL AUX DONS

Pour la restauration
de la chapelle
Notre Dame du Yaudet
à Ploulec'h

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/47632

RELIGIEUX RURAL URBAIN MARITIME MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



MENTIONS LEGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case « anonyme » sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Brest

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 Brest Cedex 9
Tél. 02 98 04 86 28 - bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PLOULEC'H

2 rue de la Mairie - 22300 Ploulec'h
Tél. 02 96 46 10 00
mairieploulec'h@wanadoo.fr

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



création graphique - Fondation du patrimoine Bretagne - novembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



LA CHAPELLE NOTRE DAME DU YAUDET A PLOULEC'H

La Chapelle Notre-Dame du Yaudet se dresse sur un promontoire offrant une vue splendide sur la mer et l'embouchure du Léguer. Le Yaudet, en la commune de Ploulec'h, est un des plus vieux ports bretons, occupé depuis le néolithique; il présente une richesse archéologique importante, témoin de sa traversée du temps.

La chapelle est composée d'une nef avec bas-côtés de six travées et d'un chœur ; elle a conservé des éléments des XV^e et XVII^e siècles dont son mur clocher d'inspiration Beaumanoir. L'enclos paroissial date du XVI^e siècle ; avec sa banquette de granit, il protégeait les nombreux pèlerins qui assistaient aux pardons du mois de mai et du 15 août.

Cet édifice protège un retable inédit classé au titre des Monuments Historiques: la Vierge couchée et son enfant, représentation la plus ancienne de Bretagne. Les ex-votos, sous forme de bateaux, témoignent du rôle protecteur de la Chapelle pour les marins.

A ce jour, la Chapelle présente de multiples dommages. Nous voulons la sauvegarder. Des travaux sur la toiture, la maçonnerie, les vitraux et les portes ainsi qu'une étude de retable représentent une étape importante.

Malgré le soutien important de l'Etat, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental des Côtes d'Armor et de la Fondation Delestre, une part importante des travaux reste à la charge de notre commune.

Hier protectrice des pèlerins et marins, aujourd'hui la Chapelle Notre Dame du Yaudet a besoin à son tour de toute notre attention.

Jean-Marie BOURGOIN
Maire de Ploulec'h

| | |
|--|--------------|
| Montant des travaux* | 104.825€ H.T |
| Montant des subventions* | 61.000€ |
| Part restant à la charge de la commune | 43.825€ |

* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DU YAUDET A PLOULEC'H

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).
Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€. Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé
www.fondation-patrimoine.org/47632



► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : «Fondation du patrimoine, Chapelle Notre Dame du Yaudet à Ploulec'h». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de _____ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :
 sur le revenu de solidarité sur la fortune sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : _____

► Adresse : _____

► Email : _____

► Téléphone : _____

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

► **FORMULE n°1 : jusqu'à 500€ (coût réel de 170€)**
Reçu fiscal + Invitation à l'inauguration

► **FORMULE n°2 : à partir de 500€**
Formule n°1 + visite de chantier lors des travaux

Vous serez tenus informés de l'avancement des travaux, tout au long du chantier, ainsi que de toutes les animations organisées autour et au profit de notre patrimoine.

